



Canadian Association for  
Conservation of Cultural Property  
Association canadienne pour la  
conservation et la restauration  
des biens culturels

Mars 2020

L'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels tient à exprimer son respect et à offrir sa solidarité au peuple Wet'suwet'en qui, conformément à ses lois et dans son territoire, s'acquitte de son devoir de protection du monde naturel et du patrimoine culturel qui lui est inextricable.

Les droits des peuples autochtones à manifester, pratiquer, entretenir, contrôler, conserver, revivifier, développer, protéger, transmettre et accéder à leur patrimoine culturel, comme ils l'entendent, sont clairement énoncés dans les articles 11, 12, 13 et 31 (entre autres) de la *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones*, dont le Canada est signataire.

Les Wet'suwet'en font preuve de force, de courage, d'engagement et de vision dans la protection de leurs terres et de leur culture. Nous les soutenons dans leur affirmation de leur autonomie en tant que nation, de leur autorité légale dans la protection de leurs intérêts et de leur souveraineté sur leurs territoires non cédés. Nous sommes solidaires des Wet'suwet'en contre le colonialisme.

Nous reconnaissons la situation de plus en plus complexe et difficile qui se dessine pour et entre les Wet'suwet'en. Nous continuerons à nous efforcer d'être sensibles à ces complexités et à les comprendre. Ce faisant, nous nous engageons à défendre et à donner la priorité à la souveraineté, aux lois et aux engagements des peuples autochtones dans la création d'un avenir animé par, et en relation avec, une culture florissante et un monde naturel sain.

En toute solidarité,

L'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels